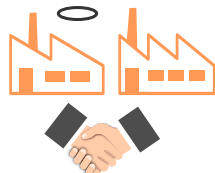




Plan de structuration des filières protéines végétales

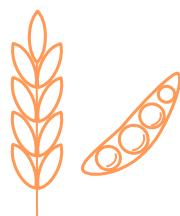
Volet structuration - Projets collectifs

projet structurant /
démarche collective



Au moins 2 partenaires indépendants
d'au moins 2 maillons différents d'1 ou
plusieurs filières.

POUR QUI ?

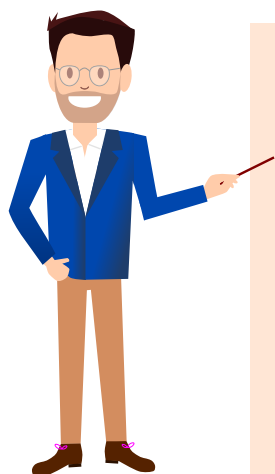


Filière protéines végétales



National

POUR QUOI ?



3 priorités stratégiques

- ⇒ Réduction de la dépendance aux importations de matières riches en protéines
- ⇒ Amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages français
- ⇒ Augmentation de la production et de la consommation de protéines végétales en alimentation humaine

Dépenses éligibles

- ⇒ Frais de personnels
- ⇒ Prestations de conseil, d'études, de formation
- ⇒ Coût des investissements en aval (hors production agricole)
- ⇒ Coût des investissements pour la réalisation de prototypes (projets RDI)

COMMENT ?

Taux de subvention maximum*

Produits figurant sur l'annexe I de l'UE

40%

Produits ne figurant pas sur annexe I



petite
entreprise
20%

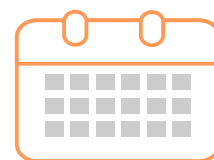


moyenne
entreprise
10%

€ Dépenses
100k€
minimum

⌚ Durée
6 ↔ 30
mois

Date limite



31/12/2022

* dans la limite de 2M€ de subvention